

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 532 554,86 euros
Siège social : 63-65 boulevard Masséna
75013 Paris
RCS Paris 414 488 171

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2010**

) L'an deux mil dix et le lundi 28 juin à dix-sept heures trente (17h30), les actionnaires de la société ExonHit Therapeutics S.A. (ci-après la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la Société, 63-65 Boulevard Masséna, 75013 Paris, suivant avis de convocation inséré dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires daté du 9 juin 2010.

Monsieur Loïc Maurel, Président du Directoire, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux actionnaires présents. Il précise qu'une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée lors de son entrée en séance, soit en son nom propre, soit en tant que mandataire.

Il est ensuite procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée.

Monsieur Loïc Maurel est élu président de l'Assemblée conformément à l'article 22.3 des statuts.

Monsieur Edmund Olivier de Vezin et Madame Frédérique Schlumberger, actionnaires présents et qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Laurent Beauvoit est désigné comme Secrétaire.

Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Audit & Diagnostics, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Sérga da Silva, représentant du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqué, est présent à la réunion.

Monsieur Hervé Guyot, représentant des porteurs d'obligations convertibles en actions, régulièrement convoqué, est absent de la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des actionnaires les pièces relatives à

LS
LB
E. Oogen

la présente Assemblée, à savoir:

- le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mai 2010 dans lequel a été publié l'avis de réunion et le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 9 juin 2010 dans lequel a été publié l'avis de convocation ;
- l'avis de convocation paru aux Petites Affiches et adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment l'ordre du jour et le texte des résolutions, ainsi que la demande d'envoi de documents complémentaires ;
- les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au représentant des porteurs d'obligations convertibles ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au représentant du comité d'entreprise ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport du Directoire à l'assemblée en date du 14 mai 2010 et le rapport complémentaire du Directoire à l'assemblée en date du 9 juin 2010 ;
- le rapport des commissaires aux apports sur l'apport de titres de la société Redpath Integrated Pathology, Inc. à la société ExonHit Therapeutics SA
- le rapport des commissaires à la fusion sur la rémunération de l'apport de titres de la société Redpath Integrated Pathology, Inc. à la société ExonHit Therapeutics SA
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- la feuille de présence ;
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer à titre extraordinaire sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation (i) de l'acquisition par la Société de RedPath Integrated Pathology, Inc et de l'ensemble des opérations prévues au contrat intitulé "Combination Agreement" et (ii) de l'apport à la Société d'actions de RedPath Integrated Pathology, Inc, de la convention relative au dit apport et des modalités de cet apport, de l'évaluation des actions apportées et de la rémunération de l'apport ;
2. Approbation de l'augmentation de capital et du nombre d'actions nouvelles à émettre, approbation du montant de la prime d'apport, constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs.

Le Président rappelle enfin que l'objet de la présente Assemblée est strictement défini par son ordre du jour, et que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront donc pas être traités.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de



constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 5 029 728 actions, soit 15,331 % des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'assemblée, régulièrement constituée, ne peut valablement délibérer, faute de quorum nécessaire.

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Il déclare la séance levée à 18h30.

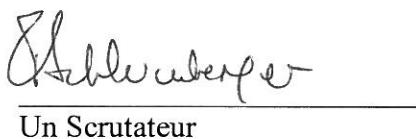
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du Bureau.



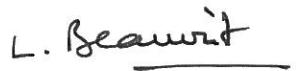
Le Président
Monsieur Loïc Maurel



Un Scrutateur



Un Scrutateur



Le Secrétaire